

ADHESIONS ET DONNS

Votre générosité récompensée : profitez de réductions d'impôts !

Sans votre aide financière, nous ne pouvons pas mener à bien nos missions. Les soins vétérinaires (stérilisations, médicaments, opérations), sont loin d'être gratuits. Nous continuons à soigner les minous et minettes souffrant d'affections de longue durée, difficilement adoptables. Vos dons réguliers nous sont donc d'une extrême utilité. Vous pouvez aussi les effectuer sous forme de parrainage.

Le saviez-vous?

Réductions d'impôts pour les particuliers :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

Notre association étant reconnue d'intérêt général, les dons que vous effectuez vous permettent d'économiser les 2/3 du montant donné.

C'est simple :

- vous donnez 30 € : votre réduction d'impôts est de 20 € **RESTE A CHARGE : 10 €**
- vous donnez 90 € : votre réduction d'impôts est de 60 € **RESTE A CHARGE : 30 €**
- vous donnez 300 € : votre réduction d'impôts est de 200 € **RESTE A CHARGE : 100 €**

L'association vous enverra un certificat de réduction d'impôts en mars/avril l'année qui suit votre don. Il vous suffira d'en porter le montant dans la case UF en page 4 rubrique 7 "réductions d'impôts" de votre déclaration de revenus

:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:~::~:

Réductions d'impôts pour les entreprises

- en règle générale 60% du don vient en déduction de l'impôt à payer

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22263>